

2019 DEVE 209 Subvention (12 165 €) à l'association « Jardin Partagé Alice Millat » pour la réalisation de petits aménagements sur le jardin partagé du même nom situé sur le toit du gymnase Alice Millat (11 ter rue d'Alésia, 14^e arrondissement)- Budget participatif 2016

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'animation et de gestion écologique, avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques à l'image des règles qui régissent l'entretien des espaces verts parisiens. Concernant l'animation, la charte Main Verte prévoit l'ouverture au public au minimum deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans des espaces verts municipaux.

Au 15 novembre 2019, la Ville de Paris totalisait 135 jardins partagés ouverts au public, dont 51 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 93 d'entre eux). 42 jardins partagés sont aménagés sur des terrains extramunicipaux (dont 30 chez des bailleurs sociaux).

Dans le respect de la charte Main verte, l'association du jardin partagé Alice Millat a sollicité la mise à disposition d'une parcelle de terrain de 416 m² situé sur le toit du gymnase Alice Millat au 11 ter rue d'Alésia dans le 14^e arrondissement, afin d'y réaliser un jardin partagé.

En outre, un projet a été proposé et approuvé par les Parisiennes et Parisiens au budget participatif 2016 sous le nom « Développer les jardins partagés dans le 14^e ». L'enveloppe dédiée à la création de ce jardin sur le Budget Participatif localisé 2016 s'élève à 130 000€. Pour les travaux de sécurisation et d'accessibilité au jardin, 115 000 euros ont été délégués à la Direction de la Jeunesse et des Sports. Afin de permettre à l'association de procéder à de petits aménagements de son jardin partagé, il est proposé de lui verser une subvention d'équipement, afin de lui permettre ainsi de procéder par elle-même à des aménagements spécifiques.

L'aide de 12 165 euros que sollicite l'association auprès de la Ville est ainsi destinée à la fourniture de différents mobiliers pour le jardin (abris, tables, assises, abreuvoirs,...), au matériel nécessaire à l'organisation des parcelles de culture, et à l'achat des végétaux.

Aussi, je vous propose d'accorder à l'association du jardin partagé Alice Millat, sous réserve de la disponibilité des crédits, une subvention de 12 165 euros sur le budget participatif de la Ville de Paris, en budget d'investissement de l'exercice 2019 et suivants.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris